

UNE AIDE AUX ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES DES ENFANTS



हैं भी भी हैं

La Caf du Var finance jusqu'à 200 € par enfant et 80% de la dépense engagée

pour les activités culturelles et artistiques de leur(s) enfant(s) Pour plus d'infos, rendez-vous

sur le Caf·fr...



AIDE AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES DES ENFANTS

Vous souhaitez inscrire votre enfant de 6 à 11 ans dans une structure pour pratiquer une activité culturelle ou artistique pour l'année scolaire 2025-2026 ? La Caf peut vous aider.

Cette aide permet de prendre en charge 80% de la dépense engagée pour les frais d'inscription, jusqu'à 200€ par enfant (selon ressources), sous réserve des crédits disponibles.

Pour quelles activités :

Ateliers ou cours de théâtre, de musique, de chant, de danse, d'arts-plastiques, de création numérique, d'activités manuelles (calligraphie, poterie, travail du bois, de la céramique...), de cirque et l'adhésion à une bibliothèque, à une médiathèque ou un FabLab.

L'aide prend en compte les frais d'adhésion, d'inscription, de licence et de cours/ateliers des activités annuelles citées ci-dessus.

Par contre, l'aide ne concerne ni l'adhésion à un club sportif, ni l'inscription à des cours de langues étrangères, ni l'inscription à de l'aide au devoir ou à du soutien scolaire (ni les activités ponctuelles telles que les stages de vacances).

Pour qui:

Aux familles qui ont un **quotient familial inférieur ou égal à 1000 €** et qui inscrivent leur(s) enfant(s) de 6 à 11 ans à **une activité artistique ou culturelle** pour l'année scolaire 2025-2026.

Aucun critère d'âge n'est pris en compte pour les enfants à charge bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (Aeeh).

Quelles conditions:

- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1000 € en mai 2025.
- Avoir un enfant à charge entre 6 et 11 ans lors de la rentrée scolaire, du 01/09/2025 au 31/08/2026.
- Inscrire cet enfant dans une structure proposant une activité culturelle/artistique pour l'année 2025-2026.
- Déposer la demande d'aide à la Caf du Var.

Attention : pour la danse artistique et le cirque, en cas de bénéfice du Pass Sport, le montant du Pass Sport est déduit du montant de l'aide versée.

Vos droits?

Quotient Familial de mai	Montant maximum d'aide CAF
Entre 0 et 400	200 euros
Entre 401 et 700	150 euros
Entre 701 et 1000	100 euros

Retrouvez votre quotient familial (QF) directement dans votre espace personnel Mon Compte.

Pour bénéficier de cette aide, vous devez :

- →compléter, signer le formulaire de demande et joindre l'ensemble des pièces justificatives demandées.
- → faire compléter le formulaire par la structure où est inscrit l'enfant.
- →adresser le dossier à la Caf du Var depuis votre espace "Mon Compte" rubrique "Mes démarches", ou à l'adresse suivante : Caf du Var 75 chemin de La Loubière 83000 Toulon.

Vous pouvez également faire une demande d'aide supplémentaire, appelée « <u>Aide Coup de pouce</u> », mobilisable notamment pour l'inscription des enfants dans des clubs sportif.

<u>Télécharger</u> le formulaire

